A2026/097

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE DE MONTBARTIER

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE MONTBARTIER

Rue des Falbas

Le Maire de MONTBARTIER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8ème partie – signalisation temporaire ;
Vu la demande formulée le 12 novembre 2026 par l'entreprise VEOLIA EAU représentée par M. BORIE Sébastien ;
Considérant que pour le bon déroulement des travaux de branchement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées, il y a lieu de règlementer la circulation rue des Falbas (au niveau du n° 340).

ARRETE

ARTICLE 1ER : Du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 27 novembre 2026 inclus, la circulation des véhicules de toutes catégories sera fermée, sauf aux riverains, rue des Falbas (voir plan de déviation en pièce jointe).

ARTICLE 2 : Afin d'éviter tout risque d'accident, la signalisation règlementaire de circulation sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise VEOLIA EAU représentée par M. BORIE Sébastien.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

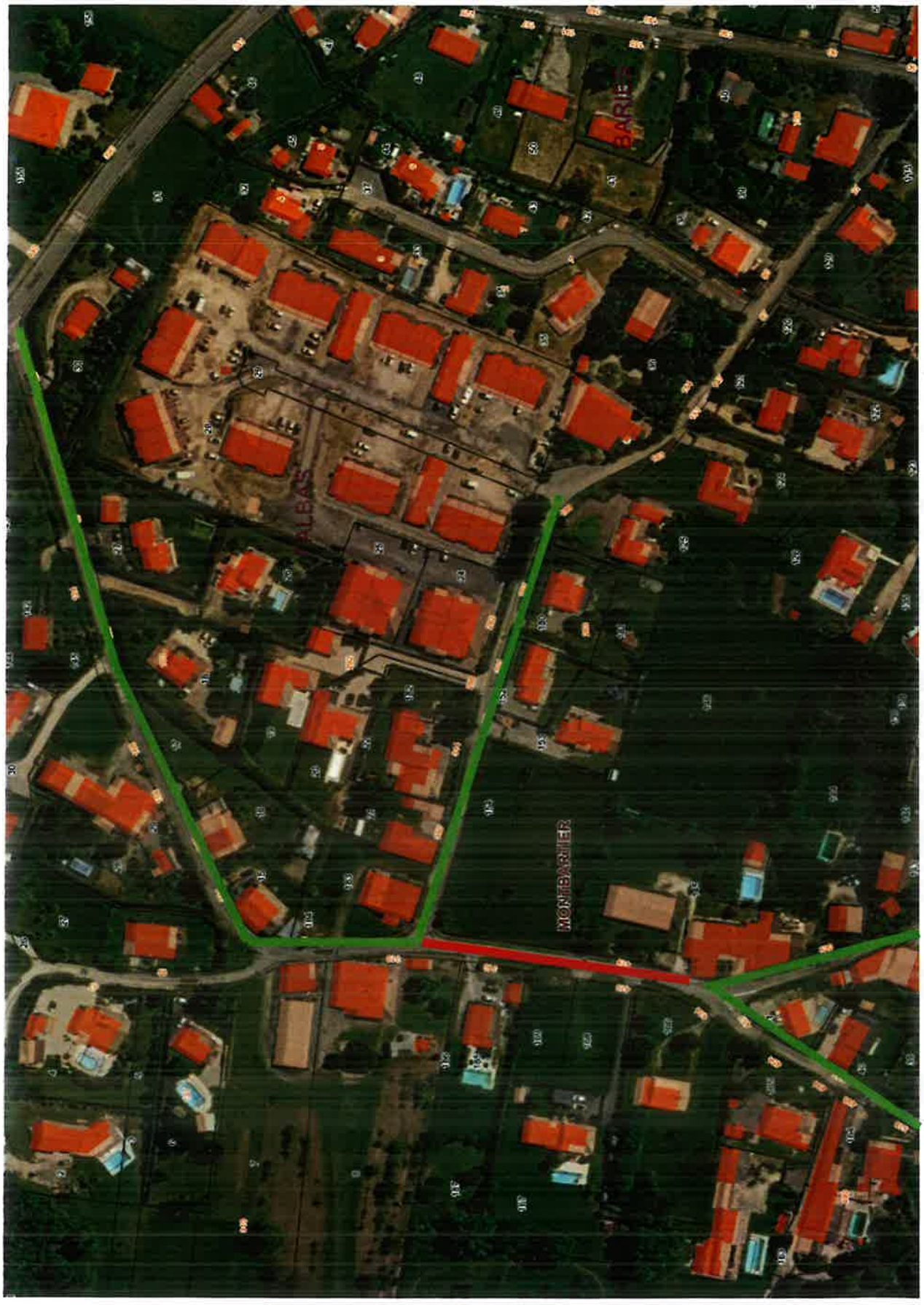
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Montbartier.

ARTICLE 5 : L'entreprise VEOLIA EAU représentée par M. BORIE Sébastien ;
M. le Maire de la Commune de Montbartier,
Mme la Présidente de la Communauté des Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Labastide-St-Pierre,
M. le Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbartier, le 13 novembre 2026
Le Maire, M. Jean-Claude RAYNAL

M. ROSÉ Jean-Louis,
Adjoint au Maire





Zone des travaux (au niveau du 340 rue des Falbas)

Déviation